

ACTIF	Exercice clos le 31/05/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/05/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	60 022,62	38 222,33	21 800,29	2,65	5 783,80	0,67
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	39 103,35	29 661,10	9 442,25	1,15	13 066,78	1,51
Autres immobilisations corporelles	110 351,91	71 959,00	38 392,91	4,66	22 422,48	2,59
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>209 477,88</b>	<b>139 842,43</b>	<b>69 635,45</b>	8,46	<b>41 273,06</b>	4,78
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements	32 022,00		32 022,00	3,89	20 344,49	2,35
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					1 032,00	0,12
Clients et comptes rattachés	237 515,25	1 398,03	236 117,22	28,68	296 266,97	34,28
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 500,00		3 500,00	0,43		
. Organismes sociaux	1 000,00		1 000,00	0,12	480,85	0,06
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 569,49		5 569,49	0,68	6 311,38	0,73
. Autres					6 125,00	0,71
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	150 000,00		150 000,00	18,22	150 000,00	17,36
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	310 325,90		310 325,90	37,70	331 022,59	38,31
Charges constatées d'avance	15 025,63		15 025,63	1,83	11 290,52	1,31
<b>TOTAL (II)</b>	<b>754 958,27</b>	<b>1 398,03</b>	<b>753 560,24</b>	91,54	<b>822 873,80</b>	95,22
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>964 436,15</b>	<b>141 240,46</b>	<b>823 195,69</b>	100,00	<b>864 146,86</b>	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/05/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/05/2024 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 30 000,00 )	30 000,00	3,64	30 000,00	3,47
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 000,00	0,36	3 000,00	0,35
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	176 580,24	21,45	461 041,80	53,35
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>355 628,94</b>	<b>43,20</b>	<b>165 538,44</b>	<b>19,16</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>565 209,18</b>	<b>68,66</b>	<b>659 580,24</b>	<b>76,33</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 246,33	0,15	921,78	0,11
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	4 622,56	0,56	3 746,10	0,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 206,02	7,68	74 074,75	8,57
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	53 082,05	6,45	58 060,62	6,72
. Organismes sociaux	36 861,06	4,48	42 446,98	4,91
. Etat, impôts sur les bénéfiques	76 702,00	9,32	7 291,00	0,84
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	909,32	0,11		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 556,44	0,55	2 993,39	0,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16 800,73	2,04	15 032,00	1,74
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>257 986,51</b>	<b>31,34</b>	<b>204 566,62</b>	<b>23,67</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>823 195,69</b>	<b>100,00</b>	<b>864 146,86</b>	<b>100,00</b>

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/05/2025 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/05/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 823 195,69 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 355 628,94 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/09/2025 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 209 478

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	36 835	23 188		60 023
Immobilisations corporelles	131 516	31 871	13 931	149 455
Immobilisations financières				
TOTAL	168 350	55 059	13 931	209 478

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 139 842

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 051	7 172		38 222
Immobilisations corporelles	96 026	19 525	13 931	101 620
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	127 077	26 696	13 931	139 842

## 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits	60 023	38 222	21 800	3 ans
Materiel et outillag	39 103	29 661	9 442	de 3 à 5 ans
Materiel de transport	88 034	59 735	28 298	de 5 à 20 ans
Mat.bureau &informat	22 318	12 224	10 095	de 2 à 3 ans
TOTAL	209 478	139 842	69 635	

## 3.2 - Etat des créances = 262 610

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	262 610	262 610	
TOTAL	262 610	262 610	

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Provisions pour dépréciation = 1 398**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	2 606				1 398
Comptes financiers					
Total	2 606				1 398

**3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 271**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 000
Disponibilités	1 271
TOTAL	2 271

**3.5 - Charges constatées d'avance = 15 026**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 30 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	400	75,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	400	75,00	30 000

## 4.2 - Etat des dettes = 253 364

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 246	1 246		
Fournisseurs	63 206	63 206		
Dettes fiscales & sociales	172 111	172 111		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16 801	16 801		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	253 364	253 364		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 63 200

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 325
Dettes fiscales & sociales	60 876
Autres dettes	
TOTAL	63 200

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**6 - AUTRES INFORMATIONS**



## COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet FITECO SAINT LEU, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2F PROTECTION,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/05/2025 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	823 196
Chiffre d'affaires hors taxes	2 021 051
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	355 629

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FITECO SAINT LEU  
Fait à SAINT-LEU-LA-FORET le 10/09/2025

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

**2F PROTECTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : 53 Avenue de Stalingrad , 95120 ERMONT**  
**498 376 813 RCS PONTOISE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 01 OCTOBRE 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2025**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2025 s'élevant à 355 628,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	355 628,94 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	176 580,24 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	<u>532 209,18 euros</u>
A titre de dividendes	150 000,00 euros
Soit 375,00 euros par action	
Le solde	382 209,18 euros
En totalité au compte « <b>autres réserves</b> » qui s'élève ainsi à 382 209,18 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 01 octobre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 octobre 2025**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Certifié conforme  
Le Président  
Lionel KOMLOSI